

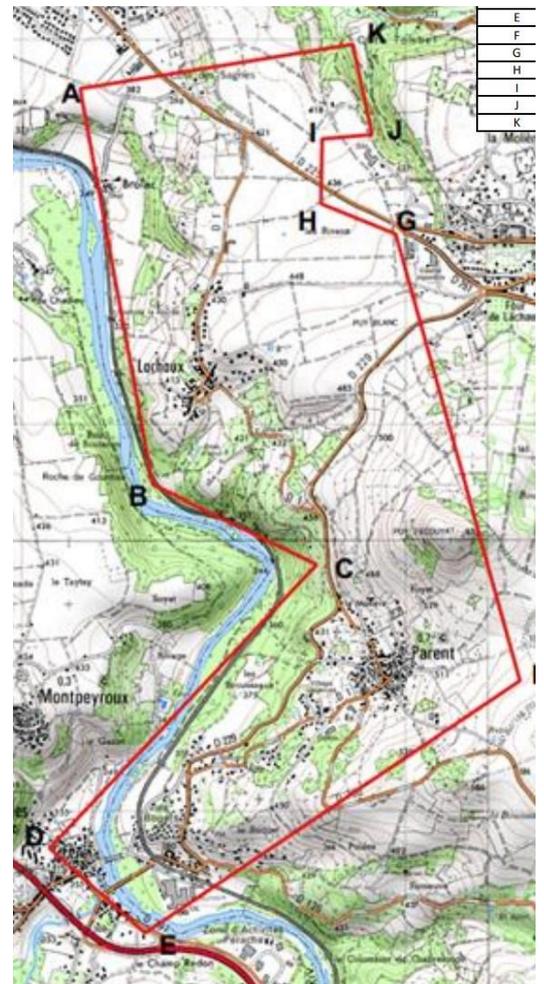


**COMMUNIQUE DU MAIRE DE VIC-LE-COMTE**

Consultation sur la demande d'octroi du permis exclusif de recherches de mines de lithium et hydrogène natif, dit permis « Vinzelle », dans le département du Puy-de-Dôme, présentée par la société par actions simplifiée SUDMINE

Par le plus grand des hasards, la municipalité a découvert qu'une consultation a été lancée, le 4 septembre dernier, par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. L'objet de cette consultation est le suivant :

« La société SUDMINE a déposé une demande d'octroi de permis exclusif de recherches de mines de lithium et hydrogène natif, dit « Vinzelle », d'une superficie d'environ 5,9 km<sup>2</sup>. Il est situé sur le territoire de trois communes du département du Puy-de-Dôme : Vic-le-Comte, Coudes et Parent. »



La municipalité de Vic-le-Comte tient à préciser que la ville n'a pas été informée préalablement de cette démarche par le porteur de projet ou par les services instructeurs de cette démarche, dont l'impact serait pourtant très important sur l'environnement et le cadre de vie des 3 communes concernées. **Etant en désaccord, la ville de Vic-le-Comte souhaite donc exprimer son avis négatif dans le cadre de la consultation en cours et des étapes suivantes.**

1- Sur la procédure :

Il convient de préciser que cette consultation est une étape obligatoire de la procédure d'instruction d'une demande de permis exclusif de recherches. Elle est menée en application du principe de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement prévu à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

Un permis exclusif de recherche est demandé pour une durée maximale de 5 ans. Il permet de faire les analyses et les prélèvements nécessaires pour voir si l'exploitation serait viable. Il est régi par le Code minier (article L.122-1 à L122-3).

**Toutefois, cette étape ne préjuge pas de l'issue de l'instruction puis de la réalisation du projet. Il est donc important que les acteurs du territoire s'expriment afin que leurs arguments soient pris en compte dès l'instruction.**

Pour consulter les éléments de la consultation :

<https://www.economie.gouv.fr/consultation-demande-octroi-permis-exclusif-recherches-mines-lithium-Vinzelle#>

Chacun peut participer à cette consultation (collectivités, particuliers, associations) à partir de ce lien : [consultations.earm2.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultations.earm2.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr)

2- Sur le fond :

Le projet est envisagé sur cette zone en raison de la présence potentielle de lithium et d'hydrogène dans les roches des nappes phréatiques et donc dans l'eau. Il s'agirait d'extraction par géothermie via des forages et non par des mines, ce que l'entreprise met en avant car cela « *permet une meilleure acceptabilité du projet par les habitants car ce n'est pas visible* ».

Toutefois, outre l'existence d'une surface d'exploitation potentielle de 120 m<sup>2</sup> en pleine zone agricole et naturelle protégée, le procédé ne change rien en termes d'impacts environnementaux, notamment sur la pollution de l'eau, la destruction du paysage, de la faune et de la flore.

Le dossier de la consultation et les arguments du projet « Vinzelle » sont en cours d'analyse. Toutefois, il est d'ores et déjà possible de relever de nombreuses insuffisances ou même des affirmations erronées, visant à minimiser les impacts négatifs sur le territoire concerné et son environnement. La ville de Vic-le-Comte va formuler ses remarques dans les prochains jours, afin d'appuyer son avis défavorable dans le cadre de l'instruction et de s'opposer à la réalisation d'un tel projet.

**Antoine DESFORGES**

*Maire de Vic-le-Comte*

*1er Vice-Président de Mond'Arverne Communauté*

*Conseiller départemental du Puy-de-Dôme*

**Contact :**

Mairie de Vic-le-Comte

Place de l'Hôtel-de-Ville - CS 10028 - 63270 VIC LE COMTE

04 73 69 02 12 - [info-mairie@mairie-vic-le-comte.fr](mailto:info-mairie@mairie-vic-le-comte.fr)

<http://www.vic-le-comte.fr>